

Commission parlementaire sur la réduction de l'impôt des particuliers

Effort fiscal comparé
des contribuables québécois
à l'impôt des particuliers

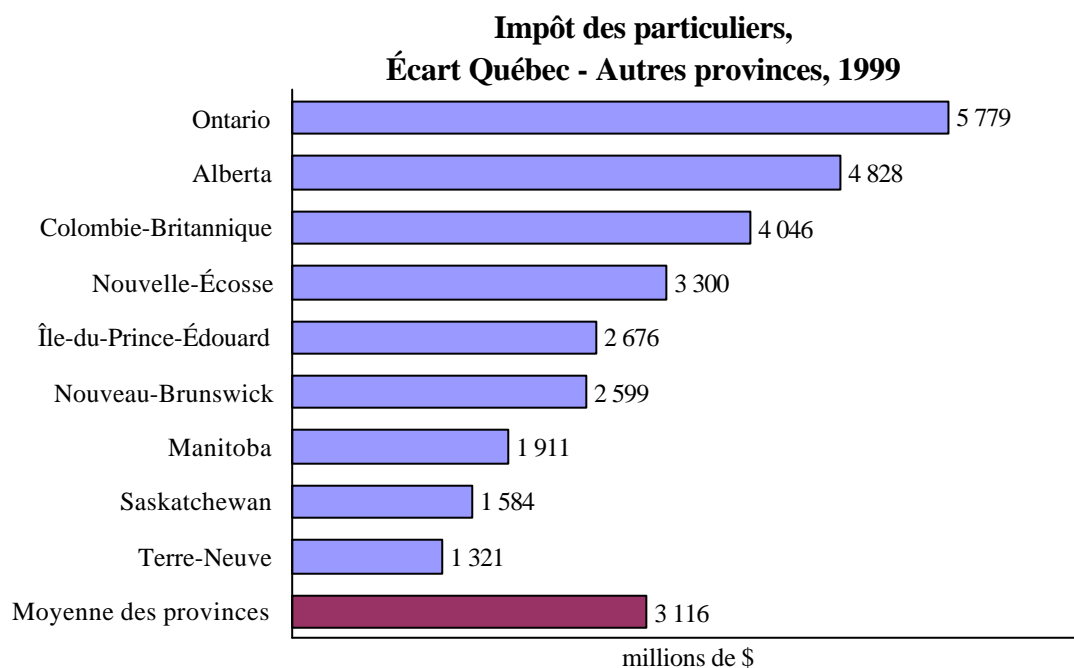
Octobre 1999

EFFORT FISCAL COMPARÉ DES CONTRIBUABLES DU QUÉBEC ET DES AUTRES PROVINCES À L'IMPÔT DES PARTICULIERS

Une façon de mesurer l'effort fiscal entre les provinces consiste à comparer l'impôt actuel avec celui que les contribuables auraient à payer si le régime d'imposition des autres provinces s'appliquait au Québec.

— Comparaison pour l'année 1999

La comparaison de l'effort fiscal des particuliers québécois a été effectuée avec chaque province selon le régime fiscal de chacune des provinces en 1999¹. Les résultats indiquent que les contribuables québécois paieraient, en moyenne, 20% moins d'impôt si le régime fiscal des autres provinces s'appliquait au Québec, ce qui représente un écart de 3,1 milliards de dollars.



¹ Incluant l'impact des mesures annoncées dans les budgets 1999-2000 pour chacune des provinces, en date du 1^{er} octobre 1999. Le calcul de l'effort fiscal des particuliers de chacune des provinces tient compte des taux d'imposition, des surtaxes, des crédits d'impôts ainsi que des allocations provinciales pour enfants. Au Québec, les cotisations au fonds des services de santé et au fonds de lutte contre la pauvreté sont incluses dans l'effort fiscal québécois. Enfin, l'abattement du Québec de 16,5 % est retranché de l'écart de l'effort fiscal.

En particulier, lorsque l'on applique au Québec le régime de l'Ontario, l'écart est de 37,4%, soit 5,8 milliards de dollars, alors qu'il est de 31,2% et 26,2% respectivement par rapport à celui de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Lorsque ces trois provinces sont exclues de la comparaison, l'écart moyen se situe à 14,4 %, soit 2,2 milliards de dollars. Aucun régime fiscal ne demande autant d'effort auprès de ses contribuables que celui du Québec. Terre-Neuve et la Saskatchewan sont les provinces qui demandent un effort se rapprochant le plus de celui du Québec, avec des écarts respectifs de 1,3 milliard et de 1,6 milliard de dollars.

TABLEAU 1
ÉCART D'EFFORT FISCAL QUÉBEC - AUTRES PROVINCES EN APPLIQUANT
LA STRUCTURE DE TAXATION DES AUTRES PROVINCES AU QUÉBEC - 1999
(En millions de dollars)

Impôt des particuliers du Québec	15 455	
Écart Québec ¹ - Autres provinces		%
Ontario	(5 779)	-37,4%
Alberta	(4 828)	-31,2%
Colombie-Britannique	(4 046)	-26,2%
Nouvelle-Écosse	(3 300)	-21,4%
Île-du-Prince-Édouard	(2 676)	-17,3%
Nouveau-Brunswick	(2 599)	-16,8%
Manitoba	(1 911)	-12,4%
Saskatchewan	(1 584)	-10,2%
Terre-Neuve	(1 321)	-8,6%
Écart moyen		
Ensemble des autres provinces	(3 116)	-20,2%
Autres provinces excluant l'Ontario, l'Alberta et la C.-B.	(2 232)	-14,4%

Notes : Effort fiscal après budgets fédéral et des provinces de 1999-2000.

(1) L'abattement du Québec de 16,5 % est retranché dans l'écart d'effort fiscal.

Comparaison à terme

Par ailleurs, les budgets 1999-2000 de certaines provinces incorporent des baisses d'impôts qui se poursuivront au-delà de 1999, soit ceux du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

TABLEAU 2

BAISSES DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS ANNONCÉES PAR LES PROVINCES DEPUIS 1996¹

Île-du-Prince-Édouard	Baisse de 1,7 % en 1999.
Nouvelle-Écosse	Baisse de 3,4 % de 1997 à 1999.
Nouveau-Brunswick	Baisse de 6,3 % de 1997 à 1999.
Québec	Baisse de 6 % en 1998. Baisse de 2,7 % à partir de juillet 2000. Baisse additionnelle de 6,3 % d'ici 2003.
Ontario	Baisse de 31,9 % de 1996 à 1999. Baisse additionnelle de 12,2 % d'ici 2003.
Manitoba	Baisse de 9,6 % de 1998 à 2000.
Saskatchewan	Baisse de 4 % de 1998 à 1999.
Alberta	Baisse de 3,3 % en 1998. Baisse additionnelle de 13 % d'ici 2002. ²
Colombie-Britannique	Baisse de 6,0 % de 1996 à 2000.

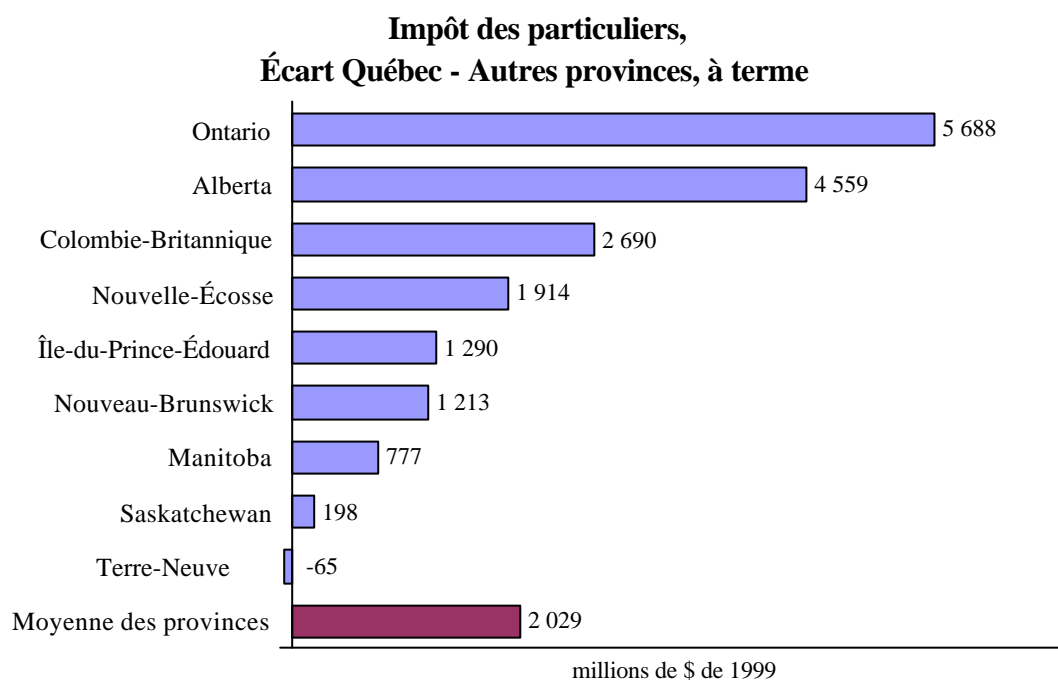
(1) Pour le Québec, les baisses correspondent à :

- la réduction de 841 millions de dollars suite à la réforme de la fiscalité de 1998;
- l'engagement prévu au budget 1999-2000 de réduire l'impôt des particuliers de 1,3 milliard de dollars dont 400 millions de dollars le 1^{er} juillet 2000.

(2) Nouveau régime à taux unique de 11 %.

Sources : Budgets provinciaux déposés avant le 1^{er} octobre 1999 et ministère des Finances.

En considérant les réductions prévues par les gouvernements, notamment celle de 1,3 milliard de dollars du Québec, l'impôt des particuliers au Québec demeurera en moyenne 14,4 % supérieur à ce qu'il serait si le régime d'imposition des autres provinces s'appliquait au Québec, ce qui représente un montant additionnel de 2 milliards de dollars.



Avec l'Ontario, l'écart sera maintenu à environ 40%, pour un montant additionnel équivalent à 5,7 milliards de dollars. L'effort additionnel par rapport à l'Alberta et la Colombie-Britannique s'établira respectivement à 4,6 milliards de dollars et 2,7 milliards de dollars. Lorsque l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique sont exclues de la comparaison, l'écart se situe à près de 900 millions de dollars, soit 6,3%. De fait, l'impôt des particuliers au Québec deviendrait moins imposant qu'à Terre-Neuve, mais demeurerait toujours supérieur à celui des autres provinces.

TABLEAU 3
ÉCART D'EFFORT FISCAL QUÉBEC - AUTRE PROVINCE EN APPLIQUANT
LA STRUCTURE DE TAXATION DES AUTRES PROVINCES AU QUÉBEC
À terme
 (En millions de dollars de 1999)

Impôt des particuliers du Québec	14 069	
Écart Québec¹ - Autres provinces		%
Ontario	(5 688)	-40,4%
Alberta	(4 559)	-32,4%
Colombie-Britannique	(2 690)	-19,1%
Nouvelle-Écosse	(1 914)	-13,6%
Île-du-Prince-Édouard	(1 290)	-9,2%
Nouveau-Brunswick	(1 213)	-8,6%
Manitoba	(777)	-5,5%
Saskatchewan	(198)	-1,4%
Terre-Neuve	65	0,5%
Écart moyen		
Ensemble des autres provinces	(2 029)	-14,4%
Autres provinces excluant l'Ontario, l'Alberta et la C.-B.	(888)	-6,3%

Notes : Effort fiscal après budgets fédéral et des provinces de 1999-2000.

(1) L'abattement du Québec de 16,5 % est retranché dans l'écart d'effort fiscal.

Impôt des particuliers
Écart Québec - Autres provinces
1999 - à terme

